

Les 12 mois

du 1/4 h

SÉCURITÉ



2026

FEVRIER

Travail au froid

Se protéger pour préserver sa santé et sa sécurité

✓ **Le travail au froid est un risque professionnel reconnu et un facteur de pénibilité.** Il peut entraîner hypothermie, engelures, troubles musculo-squelettiques, baisse de vigilance et augmentation des accidents du travail.

✓ **Les effets du froid peuvent être aggravés.** Le vent, l'humidité, la pluie, la neige et l'immobilité accentuent fortement la sensation de froid et les risques associés.

✓ **Les équipements de protection sont indispensables.** Le port de vêtements chauds multicouches et d'EPI adaptés (gants isolants, chaussures antidérapantes, protections de la tête et du cou) protège efficacement contre les effets du froid.

✓ **Respecter les consignes spécifiques au travail par temps froid.** Les pauses, les modalités de réchauffement et les conditions de travail définies par l'employeur limitent les risques d'hypothermie et d'engelures.

✓ **Chaque salarié a un rôle actif dans sa sécurité.** Signaler les situations à risque, rester attentif aux signes de malaise liés au froid et adopter des comportements préventifs contribue à réduire les accidents.



Intérêt du ¼ sécurité / valeur ajoutée :

→ Les accidents liés aux conditions climatiques représentent environ 5 à 10 % des accidents du travail, ce qui rend leur prévention prioritaire.

→ Le travail en températures extrêmes (froid ou chaleur) est identifié comme un facteur de pénibilité et doit être intégré au DUERP.

→ Le port d'EPI adaptés et les mesures de protection permettent de réduire de 30 à 50 % le risque d'hypothermie et d'engelures.

→ En dessous de 10 °C, la vigilance et la performance peuvent diminuer de 15 à 25 % ; la prévention limite cet impact.

→ Sensibiliser au travail au froid renforce la culture de prévention et la responsabilité individuelle.

Animateur



Salarié

